

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

1. Intitulé du module : Intégration 1

2022-2023

Code : S.ER.SO.1171.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques :

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s) Avoir suivi le(s) module(s) Pas de prérequis ...
 Autre ...

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences A1 A2 A3 A4 A5 A6

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences B1 B2 B3

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences F1

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Se créer une représentation d'un milieu de pratique
- Identifier la démarche en ergothérapie dans la pratique
- Observer et comprendre la communication/la relation thérapeute-client·e
- Observer la performance occupationnelle
- Distinguer les différents niveaux d'observation et d'analyse
- Entrer en communication : avec un·e professionnel·le, avec un·e client·e
- Définir et identifier les caractéristiques de la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé
- Expérimenter des situations de collaboration interprofessionnelle avec d'autres étudiant·es des filières du domaine santé.

5. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1. Journées d'immersion (JIM) (1 ECTS)

Contenus :

- 5 journées en milieu de formation pratique

Unité 2. Intégration 1 (3 ECTS) 39 périodes

Contenus :

- Journées préparatoires et journées post-journées d'immersion
- Contenus repris des modules 1103 et 1105 mis en lien avec les situations vécues au cours des journées d'immersion

Unité 3. Journées interprofessionnelles (1 ECTS) 12 périodes

Contenus :

- 1,5 jours de journée obligatoire en semaine 9 (vendredi après-midi et samedi)
- Apport théorique en lien avec le modèle du Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé (CPIS)
- Activité de formation du groupe de travail
- Activités en groupe interprofessionnel étudiant-es sur des vignettes cliniques

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input checked="" type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Tutorat | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : activités inter-filières et inter-écoles |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|----------------------------------|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Écrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Portfolio, évaluation formative par les pairs | |

Unités 1 et 2

Les journées d'immersion ne sont pas évaluées mais la présence est obligatoire. La présence aux journées d'intégration est aussi obligatoire. En cas d'absence à une journée d'immersion justifiée par des pièces, l'étudiant-e devra négocier un jour de rattrapage avec le milieu de formation pratique avant la fin du semestre. L'étudiant-e assiste malgré tout à la journée d'intégration et effectue le travail demandé dans la mesure du possible. En cas d'absence à une journée d'intégration justifiée par des pièces, l'étudiant-e effectue le travail demandé dans le portfolio et se met à jour pour la prochaine journée. Le portfolio sera contrôlé par l'enseignant responsable de la journée d'intégration en question.

L'évaluation sommative porte sur la rédaction de différentes parties incluses dans le portfolio.

Unité 3

Les journées interprofessionnelles ne sont pas évaluées mais la présence est obligatoire. Une pénalité de 1 point (sur 6) par demi-jour manqué est appliquée sur la note finale du module. En cas d'absence justifiée par des pièces, un travail compensatoire fourni par les organisateurs des JIP est réalisé.

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisées dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible

Pas de remédiation

Examen complémentaire

Travail additionnel

Conformément à l'art. 29 al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Unités 1 et 2

La remédiation consiste en la reprise des éléments du portfolio mis en échec. Le travail demandé est discuté et défini par le ou la responsable de module.

Répétition

Écrit

Oral

Pratique

Dossier

Autre :

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

Unités 1 et 2

La répétition consiste en la reprise des journées d'immersion et d'intégration l'année suivante.

Si l'échec est dû à une absence aux journées interprofessionnelles, le module n'est pas crédité et les JIP sont répétées l'année suivante.

8. Remarques

9. Bibliographie principale

American Occupational Therapy Association. (2020). Occupational therapy practice framework : Domain and process (4th ed.). *American Journal of Occupational Therapy*, 74(Suppl. 2), 7412410010. <https://doi.org/10.5014/ajot.2020.74S2001>

Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé (CPIS). (2010). *Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme*. College of Health Disciplines, Université de la Colombie-Britannique. <https://www.cihc-cpis.com/publications1.html> (Document: CIHC National Competency Framework (French, long version))

Leclerc, C. (2020). *Intervenir en groupe : Savoirs et pouvoir d'agir* (4^e éd.). CRIEVAT.

Schell, B. & Gillen, G., (Eds.). (2019), *Willard and Spacksman's occupational therapy* (13th ed.). Wolters Kluwer.
Taylor, R. R. (2020). *The intentional relationship: Occupational therapy and use of self* (2nd ed.). F. A. Davis Company.

Thomas, H. (2015). *Occupation-based activity analysis* (2th ed.). Slack.

10. Enseignant·es

F. Rebeaud, E. Offenstein, D. Pouliot Morneau, R. Bertrand, C. Genet et autres collaborateurs.

Nom du/de la responsable de module : Floriane Rebeaud

Descriptif validé le :

6 septembre 2022

Descriptif validé par :

Martine Bertrand Leiser

Proposition de définitions pour les modalités pédagogiques

Cours magistral : Toute activité d'enseignement à l'intérieur de laquelle le professeur occupe une place prépondérante en transmettant oralement un ensemble d'informations et de connaissances aux étudiants.e.s. Il y a place pour des interventions d'étudiants.e.s, mais c'est principalement l'enseignant qui conduit et assume la transmission de la matière de façon orale. La taille du groupe peut être variable, et ne fait pas forcément référence à des grands groupes.

Séminaire : Le séminaire est une formule pédagogique mixte qui combine la discussion de groupe, le travail individuel et d'équipe ainsi que, le cas échéant, des présentations sous forme d'exposés d'étudiants.e.s. Le thème retenu est directement en lien avec le contenu du cours et les objectifs visent l'approfondissement de certains sujets spécifiques. Selon la tâche fixée, le séminaire peut comporter plusieurs formes : il peut être centré sur l'approfondissement de concepts, sur l'appréciation de points de vue contrastés ou sur la lecture critique de documents. Permet notamment le développement d'une pensée critique. Permet le développement de compétences génériques informationnelles et heuristiques, communicationnelles et sociales. Selon le domaine couvert, la formule peut aussi toucher des compétences culturelles.

Tutorat : relation formative entre un enseignant tuteur et un apprenant. Il se distingue de l'enseignement classique par une formation plus individualisée et flexible. Le tuteur n'a pas forcément toutes les connaissances que doit maîtriser l'apprenant au terme de sa formation car son rôle n'est pas d'apporter des réponses aux problèmes posés mais de guider l'apprentissage.

Simulation : modalité d'enseignement qui crée des situations ou un environnement permettant à l'étudiant.e d'expérimenter une représentation simplifiée d'un événement réel dans le but de pratiquer, apprendre, évaluer, tester ou mieux comprendre des systèmes ou actions humaines. La simulation a été catégorisée et recouvre la simulation procédurale, immersive ou numérique. Ces 3 termes remplacent et précisent la notion de « pratique ».

Atelier/laboratoire : Compte tenu de ce qui a été dit précédemment, toutes les activités pratiques/cliniques sont incluses dans la simulation. Néanmoins, on peut imaginer des ateliers/laboratoires qui ne seraient par exemple plus « théoriques » ou des labo comme l'utilisation du laboratoire du mouvement, qui travaille plus sur l'analyse que directement sur la clinique. Entrerait ici également les ateliers d'orthèses.

Projet : L'apprentissage par projet est une méthode pédagogique de choix pour peaufiner et développer les compétences ou les savoirs-agir puisqu'il exige de l'étudiant qu'il se mette en action et tende vers un produit final. Legendre (2005, p. 1098) définit le projet comme un « [e]nsemble d'opérations qui vise la réalisation précise d'un but que l'on se propose d'atteindre dans un contexte particulier et dans un laps de temps déterminé ». C'est en situation authentique et complexe, simulée ou réelle (en stage par exemple) que doit se dérouler cet ensemble d'opérations. Entre autres caractéristiques, le projet peut se dérouler sur plusieurs semaines, mois voire années d'études et peut être monodisciplinaire, multidisciplinaire (plusieurs cours d'un même programme) ou pluridisciplinaire (des étudiants de plusieurs programmes différents travaillent sur un même projet). Cette méthode pédagogique implique une démarche scientifique de résolution de problème propre à la discipline ; c'est souvent le résultat final projeté qui détermine les étapes de réalisation du projet pour les étudiants.e.s.

Modalité digitale : recouvre toutes les possibilités utilisant les nouvelles technologies : e learning, serious games, ... mais également MOOC, SPOC, classes virtuelles, mobile learning, adaptative learning, ... et toutes les modalités émergentes.